



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 19 septembre 2022

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Evènement ADIE et récompense pour le 3000^{ème} micro-crédit

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis Pozzo di Borgo, Michel Rossi, Serge Linale, Jean-Louis Milani, Gérard Romiti, Jean-Charles Leonardi, Leslie Pellegrini, Emmanuelle de Gentili, Marie-Hélène Padovani

POUVOIRS :

ABSENTS : Pierre Savelli, Gilles Simeoni, Michel Simonpietri, Jean-Jacques Padovani

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Evènement ADIE et récompense pour le 3000^{ème} micro-crédit

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Considérant le partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'ADIE depuis 2005 et l'implication de cette dernière dans le cadre de l'offre dédiée à l'entrepreneuriat de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AVVIÀ ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

DECIDE (A l'unanimité)

De manière exceptionnelle, d'attribuer une récompense à un porteur de projet du territoire de la CAB dans le cadre de l'évènement organisé par l'ADIE pour l'octroi de son 3000^{ème} microcrédit ;

APPROUVE

Le versement de cette récompense d'un montant de 2 000 euros à Madame Chloé MARCHETTI, sise à la Résidence L'imprévu Bâtiment B – 20600 BASTIA ;

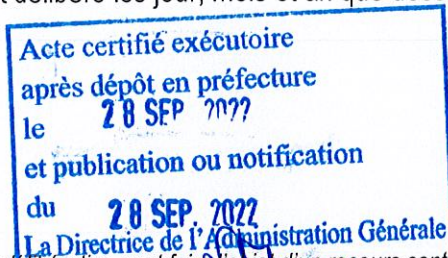
AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO